

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 4 NOVEMBRE 2020 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ PARADIS.

Sont présents à cette vidéoconférence : M. André Paradis, président de la RMR, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini et M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Assistent également à la séance par vidéoconférence : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

Résolution 2020-11-2361

1. AUTORISATION – SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par « Zoom » de vidéoconférence;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par « Zoom » de vidéoconférence.

2. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 14 h 30.

Résolution 2020-11-2362

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Monsieur André Paradis fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation – Séance à huis clos
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2020
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2020
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2020
5. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 octobre 2020
 - 5.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 octobre 2020

- 5.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 octobre 2020
- 6. Correspondance
 - 6.1 Résolution de la MRC du Domaine-du-Roy – Approbation des prévisions budgétaires 2021 de la RMR
 - 6.2 Résolution de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Approbation des prévisions budgétaires 2021 de la RMR
- 7. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 7.1 Octroi de mandat pour l'achat de réservoirs à condensat au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
- 8. Plans d'opération
 - 8.1 Octroi de mandat pour le transport de matières de l'écocentre de Saint-François-de-Sales
 - 8.2 Octroi de mandat pour le transport de certaines matières de l'écocentre de Normandin
 - 8.3 Octroi de mandat pour le transport de bois de construction, rénovation et démolition (CRD) de l'écocentre de Roberval
 - 8.4 Octroi de mandat pour la préparation de terrain et plantation de saules pour la plateforme de compostage d'Hébertville-Station
 - 8.5 Autorisation pour l'achat d'une pelle mécanique sur roues pour le centre de tri de Roberval
- 9. Finances
 - 9.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de septembre 2020
 - 9.2 Approbation de la liste des engagements du mois de septembre 2020 du directeur général
 - 9.3 Approbation de la liste des engagements du mois de septembre 2020 du directeur général adjoint
 - 9.4 Acceptation – Offre de service pour l'évaluation des biens (bâtiments et équipements) de la RMR
- 10. Autres
 - 10.1 Acceptation du contrat de collecte secteur sud-est du Lac-Saint-Jean
- 11. Affaires nouvelles
 - 11.1
- 12. Période de questions pour les citoyens
- 13. Date et lieu de la prochaine assemblée (2 décembre à Alma)
- 14. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2020

Résolution 2020-11-2363

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 30 septembre 2020.

Résolution 2020-11-2364

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 30 septembre 2020.

5. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

Résolution 2020-11-2365

5.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 octobre 2020.

Résolution 2020-11-2366

5.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 octobre 2020.

RMR
Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

6. CORRESPONDANCE

6.1 RÉOLUTION DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RMR

La MRC du Domaine-du-Roy, par sa résolution numéro 2020-233, communique son approbation pour les prévisions budgétaires 2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

6.2 RÉOLUTION DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RMR

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est, par sa résolution numéro 10621-10-2020, communique son approbation pour les prévisions budgétaires 2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

7. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2020-11-2367

7.1 OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT DE RÉSERVOIRS À CONDENSAT AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU'afin de réaliser les travaux préparatoires avant la mise en place de deux conduites de captage des biogaz sur le front des déchets, la Régie désire acheter deux réservoirs à lixiviat ainsi que leurs fournitures associées;

ATTENDU QUE ces réservoirs soient implantés en bas de talus du côté sud et à droite des futures conduites de captage H13 et H21 qui sont localisées dans la cellule n° 4;

ATTENDU QUE ceux-ci soient reliés aux futures conduites de drainage;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises spécialisées dans ce domaine à soumissionner;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Produits BCM	Saguenay	13 050,68 \$
Huot	Alma	11 111,51 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l’entreprise Huot d’Alma;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour l’achat de réservoirs à condensat au lieu d’enfouissement technique (LET) d’Hébertville-Station à l’entreprise Huot pour un montant de 11 111,51 \$ incluant la livraison sur le site et les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site.

8. PLANS D’OPÉRATION

Résolution 2020-11-2368

8.1 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSPORT DE MATIÈRES DE L’ÉCOCENTRE DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport de matières de l’écocentre de Saint-François-de-Sales pour la saison 2020;

ATTENDU QUE peu de transporteurs de conteneur sont disponibles dans ce secteur;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise à soumissionner, soit Broyat-Bio de Saint-Prime;

Entreprise	Quantité de conteneurs pour 2020	Coût/voyage	Destination	Coût (incluant les taxes)
Broyat-Bio de Saint-Prime	44	180,00 \$	Écocentre de Roberval	9 106,00 \$
Broyat-Bio de Saint-Prime	40	380,00 \$	Lieu d’enfouissement technique (LET)	17 476,00 \$
Total :				26 582,00 \$

ATTENDU QUE cette entreprise possède deux camions 12 roues porte-conteneurs (de type roll-off) et des conteneurs de 40 et 50 verges;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

ATTENDU QU’en 2021 de nouvelles entreprises disponibles à effectuer les transports seront invitées à soumissionner;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour le transport de matières de l’écocentre de Saint-François-de-Sales à l’entreprise Broyat-Bio pour un montant de 26 582,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-11-2369

8.2 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSPORT DE CERTAINES MATIÈRES DE L’ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport de certaines matières de l’écocentre de Normandin;

ATTENDU QUE peu d’entreprises sont disponibles à répondre à nos besoins sporadiques;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise à soumissionner, soit Transport Sanitaire Fortin d’Alma;

Entreprise	Quantité de conteneurs en 2020	Coût/voyage	Destination	Coût (incluant les taxes)
Transport Sanitaire Fortin d’Alma	28	550,00 \$	Lieu d’enfouissement technique (LET)	17 706,00 \$

ATTENDU QUE le transport de certaines matières vers le lieu d’enfouissement technique soit effectué par camions porte-conteneurs (de type roll-off) et semi-remorques (de type bi-train);

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour le transport de certaines matières de l’écocentre de Normandin à l’entreprise Transport Sanitaire Fortin pour un montant de 17 706,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-11-2370

8.3 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSPORT DE BOIS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) DE L'ÉCOCENTRE DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport, par plancher mobile, de bois de CRD broyés en provenance de l'écocentre de Roberval vers le lieu d'enfouissement technique;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise spécialisée dans ce genre de transport, soit Transport Roger Boivin de Saint-Félicien;

Transporteur	Nombre de voyages	Coût/voyage	Total (incluant les taxes)
Transport Roger Boivin de Saint-Félicien	25	380,00 \$	10 922,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transport de bois de CRD de l'écocentre de Roberval à l'entreprise Transport Roger Boivin de Saint-Félicien pour un montant de 10 922,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-11-2371

8.4 OCTROI DE MANDAT POUR LA PRÉPARATION DE TERRAIN ET LA PLANTATION DE SAULES POUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de tous les résidus ligneux laissés au sol suite à la coupe forestière où sera située la future plantation de saules;

ATTENDU QUE contrairement à l'essouchage conventionnel, le broyage permet de conserver la matière organique au sol disponible pour la plante;

ATTENDU QUE suite à plusieurs recherches, une seule entreprise offre ce service à l'aide d'un équipement spécialisé pouvant atteindre plus de 10 pouces de profondeur, soit Construction Rock Dufour de Saguenay;

ATTENDU QUE la superficie à broyer est de 5 ha (~538 000 pi²);

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Construction Rock Dufour	Saguenay	65 000,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour la préparation de terrain et la plantation de saules pour la plateforme de compostage d’Hébertville-Station à l’entreprise Construction Rock Dufour pour un montant de 65 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

Résolution 2020-11-2372

**8.5 AUTORISATION POUR L’ACHAT D’UNE PELLE MÉCANIQUE SUR ROUES
POUR LE CENTRE DE TRI DE ROBERVAL**

ATTENDU QUE la Régie désire procéder au remplacement de la pelle mécanique sur roues de marque Hyundai et de modèle R55W-9A 2009 du centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE la pelle mécanique est un équipement indispensable en ce qui concerne les opérations du centre de tri étant donné que c’est elle qui effectue le premier tri des matières recyclables en plus de servir à la manutention de certaines matières à l’écocentre de Roberval;

ATTENDU QU’en date du 19 octobre, la pelle compte 10 156 heures d’utilisation et que son remplacement pour un équipement neuf est recommandé;

ATTENDU QUE la Régie a effectué des recherches dans le but de connaître les équipements disponibles sur le territoire du Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QU’il s’avère que la pelle de marque Hyundai et de modèle R55W-9A demeure le meilleur équipement disponible à moindre coût;

ATTENDU QUE l’entreprise distributrice de ce type d’équipement dans la région est Hydromec de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

Marque	Distributeur	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Wacker Neuson	Équipements JMAR	Alma	152 916,75 \$
Hitachi	Wajax	Saint-Félicien	259 000,00 \$
Kobelco	Guydrolic	Normandin	N/A
Kubota	Équipements et pièces JCL	Normandin	N/A
Case IH	Centre agricole SLSJ	Saint-Bruno	N/A
Hyundai	Hydromec	Dolbeau-Mistassini	99 160,19 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’autoriser la direction générale à procéder à l’achat de la pelle mécanique sur roues pour le centre de tri de Roberval chez Hydromec pour un montant de 99 160,19 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

9. FINANCES

Résolution 2020-11-2373

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 30 septembre 2020				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE SEPTEMBRE	Chèques et paiements # 18 713 à 18 934		71 110,81 \$	p. 1 à 3
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE SEPTEMBRE			3 835 243,17 \$	p. 4 à 32
LISTE DES RETRAITS DE SEPTEMBRE	SSQ et Hydro Québec de septembre		30 601,61 \$	p. 33
LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS EN SEPTEMBRE	Chèque 18 818		(201,21 \$)	p. 34
Visa Desjardins	Frais d'août	2020-09-28	2 091,72 \$	p. 35
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de septembre	2020-09-16	16 201,91 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2020-09-03	854,78 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2020-09-03	78,01 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2020-09-04	5 866,52 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2020-09-08	690,77 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2020-09-14	100,52 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2020-09-24	84,67 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2020-09-25	759,66 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2020-09-25	651,17 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2020-09-29	3 083,61 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Ascension-de-Notre-Seigneur	2020-09-29	2 899,18 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 3 SEPTEMBRE	Salaires période se terminant le 29 août et élus d'août		64 916,04 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 10 SEPTEMBRE	Salaires période se terminant le 5 septembre		57 121,85 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 17 SEPTEMBRE	Salaires période se terminant le 12 septembre		57 943,44 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 24 SEPTEMBRE	Salaires période se terminant le 19 septembre		57 943,44 \$	
RREMQ PAYÉS LE 11 SEPTEMBRE	Remise d'août		32 693,83 \$	
FTQ PAYÉS LE 10 SEPTEMBRE	Remise d'août		1 684,60 \$	
CSN PAYÉS LE 10 SEPTEMBRE	Remise d'août		80,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 21 SEPTEMBRE	Période du 1er au 15 septembre		65 006,09 \$	
			4 307 506,19 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		40 833,44 \$	p. 36
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		199 897,92 \$	p. 37 à 43
	Dépenses approuvées par résolution		183 641,14 \$	p. 44

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de septembre 2020 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 4 307 506,19 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2020-11-2374

9.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 40 833,44 \$ pour le mois de septembre 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de septembre 2020 du directeur général.

Résolution 2020-11-2375

9.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de septembre 2020 de 199 897,92 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de septembre 2020 du directeur général adjoint.

Résolution 2020-11-2376

9.4 ACCEPTATION – OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉVALUATION DES BIENS (BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS) DE LA RMR

ATTENDU QUE la Régie doit procéder à l'évaluation complète de son parc immobilier et mobilier ;

ATTENDU QUE cette pratique permet d'obtenir une meilleure appréciation sur l'offre d'assurance à ce sujet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder à une évaluation de l'analyse de la valeur des bâtiments et équipements de la Régie avec la firme SPE Valeur Assurable pour un montant de 26 076,33 \$ incluant les taxes applicables.

10. AUTRES

Résolution 2020-11-2377

10.1 ACCEPTATION DU CONTRAT DE COLLECTE SECTEUR SUD-EST DU LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean fut constituée par décret par le ministère des Affaires municipales et des Régions le 9 octobre 2008 conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a pour mandat l'organisation, l'opération et l'administration de la gestion des matières résiduelles tel que décrit dans la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., ch. Q-2) qui desserviront les populations des MRC participantes;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est une personne morale au sens de la loi conformément à l'article 581 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean désire confier les opérations de collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, a autorisé la Régie en date du 30 septembre 2009 à octroyer, sans demande de soumission, les contrats relatifs à la gestion de matières résiduelles au Groupe Coderr;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver l'entente de gré à gré pour la collecte des matières résiduelles et organiques pour le secteur sud-est du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour les années 2020-2025 au Groupe Coderr pour un montant annuel de 3 395 701,54 \$ incluant les taxes applicables.

Il est également résolu d'octroyer un contrat au Groupe Coderr de soutien technique de 205 216,58 \$ incluant les taxes applicables pour l'année 2021 ainsi qu'un montant de 51 304,14 \$ incluant les taxes applicables pour 2020 concernant l'ensemble des dossiers de gestion des matières résiduelles ainsi que de vigie du domaine et plus particulièrement dans l'électrification éventuelle des collectes de matières résiduelles.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Les citoyens avaient jusqu'à midi pour poser des questions par courriel à info@rmrlac.qc.ca, mais aucune question de la part de ceux-ci.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 2 DÉCEMBRE 2020 À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 2 décembre prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville d'Alma ou par voie de vidéoconférence si la situation actuelle en lien avec la COVID-19 se prolonge.

Résolution 2020-11-2378

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Yanick Baillargeon, la séance est levée à 14 h 52.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général